

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### APPEL A PROJET

---

**Appel à Manifestation d'intérêt pour une  
autorisation d'occupation temporaire du domaine  
public relative à l'implantation d'un stand de  
restauration rapide et débit de boisson à l'arrière du  
Muséum-Aquarium de Nancy**

---

**Date et heure limites de réception des offres de projet :**

**Mercredi 28 octobre 2027 à 12h00**

**METROPOLE DU GRAND NANCY**

22-24 Viaduc Kennedy

C.O. N° 80036

54035 NANCY Cedex

Tél : 03 83 91 83 65

## **CONTEXTE**

Les musées scientifiques de la Métropole du Grand Nancy sont des établissements de culture scientifique et technique qui ont notamment pour missions de proposer des événements et des actions de médiation au large public en lien avec leurs collections et leurs expositions sur des thématiques scientifiques. La programmation culturelle développée par les musées scientifiques de la Métropole du Grand Nancy est l'occasion de valoriser aussi les pratiques artistiques et culturelles diverses en lien avec les autres établissements et acteurs culturels présents sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Dans le cadre de sa programmation à destination du public adulte et étudiant, le Muséum-Aquarium de Nancy propose aux visiteurs des nocturnes thématiques au rythme de une à deux fois par an, intitulées Soirées Wild . En lien avec l'actuelle exposition "Moches 2" la soirée Wild du vendredi 13 novembre 2026 se propose d'aborder par l'art, la performance et la création, la thématique de la transgression des codes (de beauté, de genre, etc.).

Afin de proposer aux visiteurs une offre de restauration et de boissons sur place, la Métropole du Grand Nancy, gestionnaire de l'établissement, organise une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public pour un ou plusieurs opérateurs commerciaux dans le secteur de la restauration rapide.

La procédure choisie est un appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public, délivrée à titre temporaire, précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

### **1. Objet**

Le présent appel à projet constitue une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un ou plusieurs titres d'occupation pour proposer à un stand avec une offre de boissons et/ou de restauration rapide (food-truck possible) à l'arrière du Muséum-Aquarium de Nancy, dans le jardin Gordon à Nancy.

### **2. Nombre d'emplacement**

Le nombre d'emplacements susceptibles d'être délivrés est de minimum 1 et de maximum 2 situés dans le jardin Godron à l'arrière du Muséum-Aquarium, côté amphithéâtre Cuénot et "hall bleu".

| Emplacements | Désignation                                                                              |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01           | Offre d'un stand de restauration rapide et/ou de débit de boissons (food-truck possible) |
| 02           | Offre d'un stand de restauration rapide et/ou de débit de boissons (food-truck possible) |

Un même pétitionnaire est susceptible de répondre aux deux catégories d'emplacements.

Le pétitionnaire est informé que la délivrance du titre n'est pas exclusive. Aussi, la Métropole du Grand Nancy se réserve le droit délivrer d'autres titres d'occupation à tout moment et notamment à l'occasion d'événements thématiques.

### 3. Les pièces contractuelles

Les pièces contractuelles sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le titre de sous-occupation domaniale (convention ou arrêté)
- La note de cadrage fournie par l'occupant en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

### 4. Description des pièces de candidature et sélection des offres

Le candidat devra produire avant la date indiquée en première page de ce document les éléments suivants :

- Une note de candidature et de cadrage présentant son activité, les produits proposés, les tarifs de vente envisagés, l'esthétique de son point de vente, sa méthodologie de travail et plus globalement sa capacité à offrir une offre de qualité
- Un extrait de k-bis de moins de trois mois
- Une attestation de régularité fiscale et de régularité sociale

Les candidatures sont à adresser pour le mercredi 28 octobre 2026 à 12h00 par courriel avec avis de réception à l'adresse suivante :

sophie.toulouze@grandnancy.eu

En cas d'envoi postal l'offre devra être insérée dans une enveloppe fermée portant la mention « **NE PAS OUVRIR** ».

Des documents administratifs complémentaires seront sollicités auprès du candidat retenu. Il disposera d'un délai de 7 jours pour les communiquer sous peine de résiliation sans indemnité.

Les offres seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

| Pondération | Critère                                                                            |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 30          | Qualité de l'offre et cohérence avec les lieux, diversité des produits             |
| 10          | Le parcours professionnel de l'exploitant, ses références, ses expériences         |
| 30          | Prise en compte environnementale                                                   |
| 10          | Esthétique du point de vente et intégration visuelle dans l'environnement du site, |
| 10          | Prix proposés au public                                                            |
|             |                                                                                    |

Le Grand Nancy se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats sur le contenu de son offre.

Une dégustation des spécialités proposées et choisies par le candidat pourra éventuellement être organisée.

Si la Métropole du Grand Nancy n'est pas satisfaite des propositions reçues, une négociation pourrait être mise en œuvre avec les candidats.

La Métropole du Grand Nancy se réserve par ailleurs le droit de ne pas donner suite à cet appel à projet si les dossiers déposés ne lui donnaient pas satisfaction.

## 5. Conditions de mise à disposition et prescriptions particulières

L'occupant s'engage :

- À tenir son espace de vente pendant les créneaux dédiés et convenir d'un commun accord avec le Muséum-Aquarium de Nancy les dates d'installation ;
- À respecter les horaires d'ouverture ;
- À éviter les nuisances sonores ;
- À avertir sans délai la Métropole de tout problème rencontré (modification d'horaires, problèmes de sureté du site etc..)
- À maintenir l'emplacement occupé et ses abords en parfait état de propreté.
- À cet effet, le prestataire devra mettre en œuvre le tri sélectif et être exemplaire dans cet engagement ;
- À présenter la carte des produits proposés et s'engager sur le respect des tarifs affichés tout au long de la saison ;

- À veiller à ne pas engendrer de gênes pour l'accès des personnes sur le domaine public prévu à cet effet ;
- À n'effectuer aucun affichage publicitaire sauf affichage en lien avec son activité sur l'emplacement occupé ;
- À régler la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil de métropole, soit 26€.
- À transmettre tout type de document demandé par la Métropole du Grand Nancy dans un délai de 7 jours. La Métropole du Grand Nancy peut être amenée à demander les documents durant la période d'exécution de la convention et après le délai d'expiration de celle-ci ;
- À respecter les clauses de la convention d'occupation du domaine public et du présent cahier des charges.
- À informer les équipes du Muséum-Aquarium des besoins en matériel et besoins techniques : tables hautes ou tables de brasserie et bancs, chaises et barnums peuvent être fournies par le Muséum-Aquarium de Nancy; tourets, rallonges.

### **Horaires de la manifestation :**

**Vendredi 13 novembre 2026 de 20h à 00h.**

- Arrêt du service à 23h30.
- L'installation peut se faire entre 16h et 19h30 le jour même.
- La désinstallation peut se faire à partir de 23h30 et jusqu'à 00h30

Le jardin Godron peut être fermé en cas d'intempéries. Aucun dédommagement n'est prévu en cas de fermeture du parc pour cause d'intempéries.

## **6. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats peuvent transmettre leur demande par mail aux adresses suivantes :

sophie.toulouze@grandnancy.eu ; eloise.dalascio@grandnancy.eu

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, soit le 22 octobre 2026 au plus tard. 5

